

PROGRAMME DE FORMATION RÉSIDENTIELLE A L'ÉTRANGER 2019-2020

Programme National Exceptionnel - PNE (3^{ème} session)

I. Échéancier M.E.S.R.S :

23 mai 2019

Lancement du programme boursier (Doctorants non-salariés).
Appel à candidatures.

Du 16 au 17 juin 2019

Dépôt des candidatures au niveau des établissements universitaires.

Du 18 au 20 juin 2019

Examen des candidatures au niveau des établissements universitaires et de recherche par les Conseils Scientifiques.

Le 23 juin 2019 (Date limite)

Transmission des dossiers de candidatures aux Conférences Régionales des Universités.

Du 23 au 27 juin 2019

Examen des candidatures et contrôle de conformité réglementaire par les services du M.E.S.R.S. au niveau des Conférences Régionales des Universités.

Le 03 juillet 2019 (Date limite)

Transmission au M.E.S.R.S **des dossiers** de candidatures remplissant les conditions réglementaires d'éligibilité **et des bases de données**.

Remarque :

- Les dates des évaluations scientifiques des dossiers de candidatures par les comités d'experts scientifiques seront précisées ultérieurement.
- Les rendez-vous de visa pour les candidats retenus pour une formation résidentielle en France seront pris en charge par le MESRS ; aucune intervention ne se fera pour les candidats ayant pris individuellement leur R.D.V.
- Des notes d'informations relatives aux étapes du programme suivront.

II. Calendrier CRUEst :

23 mai 2019

Lancement du programme boursier (Enseignants / Chercheurs).
Appel à candidatures.

Du 16 au 17 juin 2019

Dépôt des candidatures au niveau des établissements universitaires et de recherche.

Le 18 juin 2019

Examen des candidatures au niveau des établissements universitaires et de recherche par les Conseils Scientifiques.

Le 20 juin 2019 (Date limite)

Transmission des dossiers de candidatures aux Conférences Régionales des Universités.

Du 23 au 27 juin 2019

Examen des candidatures et contrôle de conformité réglementaire par les services du M.E.S.R.S. au niveau des Conférences Régionales des Universités.

Le 03 juillet 2019 (Date limite)

Transmission au M.E.S.R.S **des dossiers** de candidatures remplissant les conditions réglementaires d'éligibilité **et des bases de données**.

Pour permettre une meilleure prise en charge des dossiers des candidats au programme boursier PNE 2019-2020 et aussi pour nous permettre d'effectuer leur contrôle de conformité, nous vous prions de respecter le calendrier mentionné dans le tableau suivant :

Établissements	Date	Horaire
C.U. Mila + ENSMM Annaba + ENP Cons.	Mercredi 19 juin 2019	De 08h30 à 09h30
U. Jijel + U. Tébessa + U. BBA + U. Ouargla		De 09h30 à 10h30
U. Constantine 1 + 2 + 3		De 10h30 à 11h30
U. EAK Constantine + U. El Tarf + U. Sétif 1		De 11h30 à 12h30
U. Skikda + U. El Oued + U. Guelma		De 13h30 à 14h30
U. Annaba + U. Khenchela + U. Sétif 2		De 14h30 à 15h30
U. Batna 1 + U. Batna 2 + U. Souk Ahras	Jeudi 20 juin 2019	De 08h30 à 09h30
U. OEB + U. M'Sila + U. Biskra		De 09h30 à 10h30
Autres établissements		De 10h30 à 11h30

N.B : Lors du dépôt des dossiers format papier

- Le Bordereau doit contenir la liste nominative des candidats.
- Les dossiers des candidats envoyés à la CRUEst doivent être organisés selon le canevas (4).
- Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés.
- Les dossiers doivent être envoyés avec un responsable des RELEX (les dossiers envoyés avec les chauffeurs ne seront pas acceptés).
- Les dossiers hors délai ne seront pas acceptés.
- **On ne traite pas les dossiers avec les candidats.**
- Après étude des dossiers par la commission de la CRUEst, les compléments de dossiers doivent être ramenés par un responsable des Relex selon le calendrier ci-dessus.

P.J :

- Canevas (4) : Fiche de contrôle des dossiers des Doctorants salariés postulants pour le programme boursier PNE 2019-2020.